

# ACTEURS

## «Avez-vous fait une convention des actionnaires?»

CÉLINE RENAUD

CEO et fondatrice **JMC LUTHERIE**

**Un jeudi matin il y a près de quinze ans, dans un salon privé d'un établissement hôtelier de la Côte, mon associé luthier et moi sommes passés «au grill» devant une association romande qui soutient les jeunes sociétés. C'était lors de la création de notre entreprise avec à la clé un accompagnement pour trois ans.**

Une personnalité féminine reconnue du monde de l'économie et des finances présente comme membre du jury me pose la question: «Avez-vous fait une convention des actionnaires?» Je réponds que non, car ayant étudié la chose avant la création de notre société, j'étais persuadée que la majorité des points étaient couverts par nos statuts ainsi que par nos contrats de travail et conventions spéciales. Les années ont passé et les levées

de fonds se sont également succédé. D'abord, les «family & friends» nous ont rejoints, puis des personnalités des mondes économique, scientifique, financier et politique, toutes passionnées par notre projet et notre philosophie d'entreprise. Nous sommes aujourd'hui près de quarante actionnaires. La question de la convention d'actionnaires s'est reposée à quelques occasions depuis. Cependant, nous n'avons pas réussi à la faire passer à l'unanimité et avons décidé de reporter ce point. En effet, dans notre entreprise, soutenue par des actionnaires majoritairement présents en raison de leur enthousiasme pour notre métier qui allie innovation et tradition ainsi que nature, art, et technologie, nous n'aimons pas forcer une décision avec une majorité serrée. Il est d'autant plus important d'échanger sur les divergences de points

de vue, d'en apprendre et d'accepter que nous ne sommes peut-être pas prêts à prendre une décision maintenant. Dans ce même état d'esprit, une question centrale était de savoir s'il fallait donner ou non le plein pouvoir aux fondateurs. Certains actionnaires étaient d'avis que oui car c'est aux fondateurs qu'ils ont fait confiance et qu'ils veulent suivre. D'autres au contraire, disaient qu'il était très précieux d'être bousculé par des avis différents pour avancer. Avec un nombre important d'actionnaires, les changements de détenteurs peuvent survenir régulièrement notamment avec le

changement d'état civil ou le décès. La question du transfert d'actions en vertu du régime matrimonial ou du droit successoral pose forcément nombre de questions dans une structure de société

comme la nôtre avec beaucoup d'actionnaires présents également à titre plus émotionnel.

Le calcul de la valorisation actuelle et surtout future des actions est également un point compliqué, surtout à la création de la société. Cependant, une marque qui crée de la valeur, du goodwill, sera beaucoup plus compliquée à évaluer. Ceci à l'instar de la valorisation du bois de résonance, notre or vert, qui aura

POUR OU CONTRE  
UNE CONVENTION  
DES ACTIONNAIRES?  
EST-CE QUE L'OBLIGATION  
D'Y ADHÉRER AURAIT PU  
FREINER CERTAINS  
INVESTISSEURS?  
PEUT-ÊTRE...



PHILIPPE WOODS

pris de la valeur en séchant avec les années. Alors pour ou contre une convention des actionnaires? Est-ce que l'obligation d'y adhérer aurait pu freiner certains investisseurs? Peut-être... Lors de cette matinée dans cet établissement vaudois, nous avons

alors décroché un coaching sur trois ans, qui nous a été extrêmement précieux et bénéfique. Dès lors, nous avons pu nous appuyer sur un président très objectif et impartial, stratégique avec une vision claire ce qui est une ressource extrêmement précieuse dans toutes ces considérations. ■